

LES IMPÔTS AGENAIS

Madame, Monsieur,
Cher concitoyen et contribuable agenais,

Le Conseil Municipal a fixé en mars dernier les taux d'imposition pour la Ville d'Agen pour l'année 2021.

ENGAGEMENT N°1**Ne pas augmenter les impôts sur toute la durée du mandat**

Nous n'augmenterons pas le taux de la taxe foncière (seul taux fixé par le conseil municipal) des contribuables agenais sur toute la durée du mandat. Ce taux restera donc stable à Agen jusqu'en 2026. Après avoir envisagé une baisse de la fiscalité, synonyme d'une réduction des ressources et donc du service public, nous avons opté pour une stabilité des taux afin de maintenir voire d'augmenter la qualité du service public rendu sur la ville (sécurité, propreté...).

Ils n'augmenteront pas, conformément à l'engagement n°1 de notre programme de mandat 2020-2026.

AINSI, POUR LA 18^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE, LES TAUX D'IMPOSITION RESTERONT STABLES À AGEN.

PAROLE TENUE !

Toutefois, la suppression de la taxe d'habitation en 2023 entraîne une réforme en profondeur de la fiscalité locale. Afin de compenser la perte de recettes de la Taxe d'habitation pour la Ville (7,3 millions d'euros en 2020), l'Etat a mis en place un mécanisme de compensation qui transfère la part départementale de la taxe foncière à la commune.

Concrètement, sur votre feuille d'imposition, vous constaterez le passage du taux communal de foncier bâti de 33,52% à 60.85% alors que la cotisation reste la même. Ce jeu d'écriture est une opération transparente pour les contribuables agenais.

Nous saisissons l'occasion de ces réformes pour faire le point sur la politique fiscale de la Ville d'Agen reflet de notre volonté forte de gérer sainement les finances de la Ville afin de poursuivre les efforts de modernisation de notre environnement et d'amélioration de notre qualité de vie.

Vous en souhaitant bonne lecture

Amitiés



Jean DIONIS
Maire d'Agen



Mohamed FELLAH
Adjoint au Maire en charge
des Finances et des Ressources Humaines

COMMENT CALCULE-T-ON UN IMPÔT LOCAL ?

BASE

Valeur du Bien
décidée par l'Etat

X

TAUX

Décidé par la collectivité

=

IMPÔTS

Payés par les contribuables

TAXE D'HABITATION

Payée par les occupants des logements
(Locataires et propriétaires)

7,3 M€ de recettes pour la Ville

Suppression en cours depuis 2018,
effective pour tous en 2023

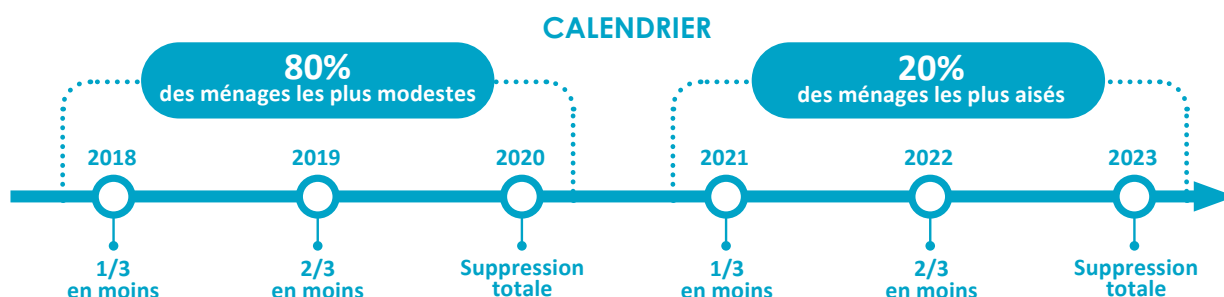
TAXE FONCIÈRE

Payée uniquement par les propriétaires

13,5 M€ de recettes pour la Ville

Réforme en 2021
(transfert de la part départementale vers la commune)

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION



RÉFORME DE LA TAXE FONCIÈRE

La réforme de la taxe foncière prévoit la suppression de la part départementale qui sera transférée à la commune.

Cette opération est transparente pour le contribuable, le montant restera identique mais le taux communal passera à 60,85% car il intégrera la part communale (33,52%) et la part départementale (27,33%).



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune et divers organismes

Disparition de la colonne département

Département : 47

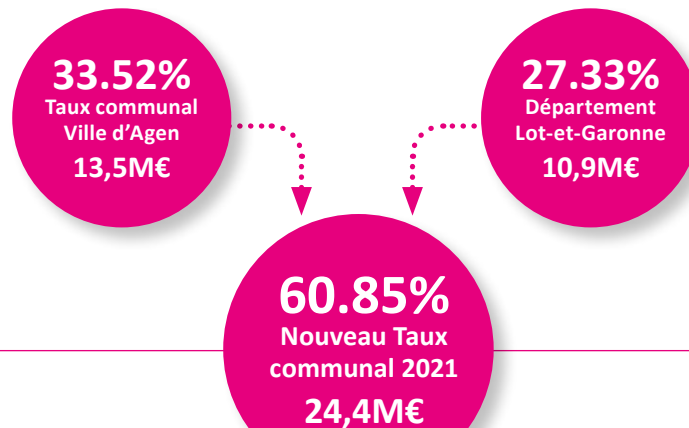
LOT-ET-GARONNE

Commune : 001 AGEN

TF 2021		Commune	Syndicat de communes	inter communalité	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	60,85 %	%	%	%	11,00 %	%	
	Taux 2021	60,85 %	%	1,00 %	%	11,00 %	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2020								
Cotisation 2021								
Variation		%	%	%	%	%	%	

LES CONSÉQUENCES SUR LA TAXE FONCIÈRE

PHASE 1 CONSOLIDATION



PHASE 2 AFFECTATION



Pour les contribuables, au niveau de la taxe foncière, pas de changement, la cotisation reste identique

ALORS, POURQUOI LES IMPÔTS LOCAUX AUGMENTENT QUAND MÊME ?

Malgré la stabilité des taux communaux, vous avez toutefois pu constater que votre taxe d'habitation ou votre taxe foncière ont augmenté.

Alors, pourquoi vos impôts locaux augmentent-ils quand même ?

1 PARCE QUE LES BASES LOCATIVES SONT REVALORISÉES tous les ans par l'Etat et les services fiscaux pour suivre l'inflation OU PEUVENT ÉVOLUER en fonction des travaux d'amélioration réalisés dans le logement.

Ainsi, même si le taux communal reste constant, la base augmente et il en résulte automatiquement une augmentation du montant de l'impôt à payer. La municipalité n'a aucune prise là-dessus.

2 PARCE QUE LES AUTRES COLLECTIVITÉS AUGMENTENT LEURS TAUX

Le montant des impositions comprend également une part intercommunale et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). L'Agglomération d'Agen augmentera son taux de 1% cette année pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement ambitieux et notamment le Pont et le Barreau de Camélat.

Ainsi, la stabilité des taux communaux depuis 2003 permet de limiter les hausses constatées par les administrés sur leurs avis d'imposition.

AGEN : UNE GESTION SAINTE POUR UNE VILLE QUI SE MODERNISE

UNE VILLE EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE



8,5 M€
d'épargne brute*

**excédent de fonctionnement affecté aux investissements*

Source : Compte administratif 2020 – Ville d'Agen

STABILITÉ FISCALE POUR LA 18^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE

0%

d'augmentation
des taux communaux*

**en raison de la réforme fiscale, la part du Département est affectée à la Ville en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation*

Source : Budget primitif 2021 – Ville d'Agen

UNE VILLE PEU ENDETTÉE ET QUI CONTINUE À SE DÉSENDETTER



-21%
baisse de la dette
entre 2014 et 2021

UNE VILLE QUI INVESTIT POUR SE MODERNISER



10,5 M€
investis en moyenne chaque année
entre 2014 et 2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026 : DES PRIORITÉS POLITIQUES CLAIRES

